

*Initiatives ministérielles*

nant la bagatelle de 295 000 \$! Il en a de la chance! Et vous savez quoi? Qu'est-ce qui leur vaut ces augmentations? Je vous la donne en mille! Le rendement!

Les bénéficiaires du CN ont accusé l'an dernier une baisse de 27 p. 100. Pouvez-vous imaginer les suppléments de rémunération que ces cadres auraient obtenus si les bénéficiaires avaient accusé une hausse? Je l'ignore, mais je peux l'imaginer. Qu'ont obtenu les travailleurs, monsieur le Président? Quatre et demi pour cent! Ces gros bonnets qui se préoccupent tant de l'inflation ne se sont pas contentés de 4,5 p. 100 d'augmentation. Jamais de la vie!

• (1610)

Il y a effectivement un problème de confiance dans notre pays. Ne l'oublions pas lorsqu'on parle de ceux que l'inflation inquiète tant et qui veulent voir les Canadiens se serrer la ceinture. Que dire du Gouverneur de la Banque du Canada, la plus grosse légume d'entre toutes? Qu'a-t-il obtenu depuis un an ou deux? Cinq, dix, voire quinze pour cent d'augmentation? Jamais de la vie! D'après ce qu'on sait, 20 ou 25 p. 100 serait plus près de la vérité. C'est très triste et c'est blessant. Je crois vraiment que les Canadiens méritent beaucoup mieux.

Permettez-moi de mentionner certains autres faits. On ne parle pas souvent à la Chambre du Régime de pensions du Canada. Pourtant, nous y contribuons tous et il existe depuis plus de 20 ans. L'idée est géniale de faire cotiser tous les Canadiens pour que tous aient leur petit pécule une fois à la retraite. L'idée semble bonne en théorie et elle l'est... en théorie. Elle est également très bonne dans la pratique, pourvu que le régime soit géré comme il faut.

Comment se porte donc le Régime de pensions du Canada? Laissez-moi vous le dire. D'après des documents que j'ai consultés, l'actuaire en chef du Canada a déclaré il y a quatre ans, soit en 1986, qu'il manquait à la caisse du régime 230 milliards de dollars. C'est beaucoup d'argent, ça! À combien cela s'élève-t-il aujourd'hui? On ne le sait pas. Je peux cependant vous dire, monsieur le Président, que les choses vont en s'aggravant au lieu de s'améliorer parce qu'on ne verse pas dans le régime autant qu'on le devrait. Selon les tables actuarielles, les Canadiens devraient contribuer environ 8 p. 100 de leur salaire ou de leur revenu au Régime de pensions du Canada, alors qu'ils n'en versent que 4,2 p. 100. Le régime manque manifestement de fonds, et cela augure mal pour l'avenir.

En fait, il n'y a pas si longtemps, j'écoutais le président de l'Institut canadien des comptables agréés sur Radio-Canada. Il devrait savoir de quoi il parle, surtout en ce qui concerne le RPC. Qu'a-t-il dit? Je ne sais pas quel âge il a, ni quand il prendra sa retraite, mais il a déclaré qu'il ne comptait pas sur le Régime de pensions du Canada pour sa retraite. Autrement dit, comme beaucoup de Canadiens, il croit que le RPC fera probablement faillite à la fin du siècle.

Nous devrions nous demander si nous pouvons compter sur une caisse de retraite à laquelle nous n'avons pas contribué. La question va au-delà de la fiscalité et du domaine des pensions. Il s'agit en fait d'une question d'ordre moral. Si nous n'avons pas contribué à ce fonds, devons-nous toucher les sommes proposées au moment de la retraite? Je ne le crois pas. J'estime également que ce n'est pas juste pour les générations futures car, à un moment donné, il faudra choisir entre hausser brusquement les impôts ou les primes pour préserver le régime ou y renoncer. Je ne crois pas que cette option plaise à de nombreux Canadiens.

Je sais que, dans une discussion comme celle-ci, les paramètres sont très nombreux. C'est une des petites choses que j'ai apprises depuis mon arrivée à la Chambre.

Je voudrais maintenant aborder une autre question. Vous penserez peut-être que cela n'a rien à voir avec le projet de loi portant pouvoir d'emprunt, mais je vais en parler quand même. Il s'agit de l'affaire David Milgaard. Cet homme est en prison depuis 21 ans. C'est sans doute un record au Canada. Comme de nombreux criminels, il soutient qu'il est en prison pour un crime qu'il n'a jamais commis. Mais il n'y a pas que ses dires. Il y a également ses actes et des éléments de preuve.

Il refuse d'admettre qu'il a commis le crime parce que, selon lui, il n'a pas tué la jeune fille à Saskatoon en 1969. Il a payé un prix fort élevé pour cela. On lui a refusé la libération conditionnelle. Pour être admissible à la libération conditionnelle au Canada, il faut avouer sa culpabilité. David Milgaard refuse de le faire. On ne lui a jamais accordé de libération conditionnelle pendant 21 ans. Il a obtenu quelques congés d'un jour, je pense, mais c'est tout.

L'histoire ne s'arrête pas là. Il y a quelques années, un expert légiste de la côte ouest, le docteur Ferris, a déclaré, après avoir étudié le dossier à la lumière de nouvelles techniques et connaissances dans son domaine, que Da-